



Contra sur 1 Sté, travail sur 2....

Par **clartrullis**, le 12/11/2009 à 13:04

Bonjour,

Directeur d'une petite société depuis quelques années, mon employeur m'a nommé officieusement Directeur d'une deuxième structure de son Groupe voilà un an.

Cette nomination résulte d'une vraie fausse fusion de la société que je dirige et d'une autre société appartenant déjà au groupe. Vraie/fausse car il n'y a eut aucune fusion d'un point de vue juridique.

Or, je ne perçois aucune rémunération sur cette deuxième structure alors que j'y consacre plus de la moitié de mon travail au quotidien. Lors de ma nomination, mon employeur m'a gratifié d'une augmentation de 10% de mon fixe et a intégré des objectifs de la deuxième société sur primes annuelles sur objectif. La fiche de paie est faite sur la société dont je m'occupe à l'origine.

Malgré mes protestations, mon employeur ne souhaite pas officialiser ma fonction sur cette deuxième structure, ce qui engendrerait probablement une augmentation de salaire évidente, ou tout le moins une fiche de paie.

Je me sens pourtant lésé car la charge de travail a très largement augmenté depuis que je m'occupe de deux structures au lieu d'une seule. Aussi, je me questionne sur la légalité du montage ? Ne devrait-il pas y avoir un détachement de personnel entre les deux structures ?

Suis en droit de réclamer quelque chose ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses éclairées à ce sujet.

Salutations cordiales,

C.L.